

Document pour les parents

Mars 2025



École de l'Étincelle
Un Lab-École

LIP, art. 75.1.

Un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est distribué aux parents à chaque année.

Inspiré des travaux de l'équipe CVI MEQ, 2023

À notre école

L'école l'Étincelle prône le développement global des enfants par les 3 piliers du Lab-École soit l'environnement physique, un mode de vie sain et actif et l'alimentation et l'agriculture scolaire. De plus, elle a à cœur d'assurer le développement socio émotionnel des jeunes et de leurs habiletés sociales. Elle accueille des élèves du quartier, mais également des élèves ayant des besoins particuliers d'écoles voisines tout en visant la diversité et l'inclusion. Ces valeurs visent le respect, la collaboration et la bienveillance. Pour se faire, le projet éducatif met en priorité un climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité pour tous. L'équipe-école est sensible aux besoins des enfants et se montre soucieuse de la réalité et du quotidien de chacun de ses élèves. Elle se donne comme mission d'allumer une étincelle à la fois dans une vision de travailler le plein potentiel de chacun des élèves qu'elle accueille.

Portrait de la situation

- Le personnel régulier est formé pour répondre aux différents besoins et enjeux des élèves.
- Se joint à l'école, l'organisme communautaire, le Centre des enfants, veillant également au bien-être de ceux-ci.
- La structure des récréations permet aux élèves d'être actifs et en relations harmonieuses.
- Le code de vie et les règles de la cour sont modélisés par l'ensemble du personnel et tous les élèves les connaissent
- Les élèves sont entourés de plusieurs adultes tout au long de la journée, ce qui leur permet de recevoir une aide immédiate si besoin.
- Plusieurs activités sportives et de moments quotidiens permettent aux élèves de développer de saines habitudes de vie.
- L'enseignement et la modélisation des habiletés sociales et de la gestion des émotions, et ce, à tous les degrés permettant aux élèves d'apprendre à vivre ensemble
- Nous sommes conscients de la présence de comportements, de gestes ou de paroles pouvant altérer le sentiment de sécurité chez nos élèves.
- Le climat scolaire reste une priorité.

Nos priorités, nos moyens et nos actions

Nos priorités sont de diminuer les gestes d'agressions verbales et physiques commises envers le personnel et les élèves de l'école d'ici juin 2025. Par le biais d'un protocole d'intervention clair et uniforme au sein de l'équipe, nous croyons pouvoir augmenter le niveau de sécurité du milieu.

Nous avons également mis en place une trajectoire d'intervention afin de nous permettre d'assurer un suivi constant auprès des élèves et des parents concernés.

Définition – Conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Définition – Violence ¹

Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Définition - Violence à caractère sexuel ³

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Définition – Intimidation ²

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

¹ Loi sur l'instruction publique

² Loi sur l'instruction publique

³ Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur



Sanctions disciplinaires possibles

Ces dernières sont variables en fonction de chaque situation, sa durée, sa fréquence, sa constance, son intensité et son caractère répétitif. Elles visent également à développer chez l'élève des compétences lui permettant d'adopter les comportements attendus de manière autonome et à préserver son lien d'attachement avec l'école.

En voici des exemples : Fiche de réflexion, geste de réparation et excuses verbales ou écrites, remplacement de matériel, travaux communautaires, reprise de temps perdu, suspension à l'interne, suspension à l'externe...

Actions à prendre lors d'une situation

- Mettre fin au comportement inadéquat,
- Vérifier l'état de la victime et assurer la sécurité de la victime
- Évaluer et analyser la situation
- Recueillir l'information
- Nommer le comportement attendu en lien avec le code de vie éducatif
- Orienter l'élève vers les comportements attendus
- Informer la personne responsable de l'élève
- Rencontrer la victime, les auteurs et les témoins
- Évaluer la gravité du comportement
- Informer les parents de la situation et les associer à la recherche de solution
- Planifier une rencontre avec les parents de l'élève au besoin et les impliquer dans la recherche de solution

Mesures de soutien ou d'encadrement

- Recueillir des informations sur la situation
- Impliquer les parents
- Analyser la situation
- Mise en place de protocoles pour encadrer les comportements (contrat signé par les parents, le jeune et la direction)
- Selon la nature et la gravité du geste, mise en place de mesures d'encadrement et de soutien
- Mise en place de mesures outillant l'auteur de violences à caractère sexuel afin qu'il adopte des comportements sociaux adéquats
- Offrir un support aux intervenants scolaires par la professionnelle de l'école ou du centre de services scolaire
- Offrir du soutien pour développer de nouveaux comportements et/ou compétences sociales et émotionnelles pour nos élèves
- Impliquer des partenaires externes au besoin

Suivi donné à tous signalement ou plainte

Pour toutes situations, un suivi est assuré par l'équipe-école tant aux élèves victimes, auteurs ou témoins d'actes de violence. En fonction des besoins de chacun, un plan d'action est émis visant à rétablir un climat favorable et le bien-être de tous. L'implication de partenaires externes peut également être envisageable à cette fin.

Modalités applicables pour effectuer un signalement ou une plainte

« Tout parent ou élève peut effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022, chapitre 17). »

Numéro de résolution pour l'évaluation des résultats par le Conseil d'établissement

19-24-25

Signature de la direction